



Victime de propos diffamatoires et embauche râtée

Par **mike63100**, le **03/07/2013** à **20:30**

Bonjour,

Je vous écris aujourd'hui car je suis désemparé...

Après une période de chômage je trouve enfin une entreprise qui me fait une promesse d'embauche. Le patron rédige le contrat, me demande mon numéro de sécu etc, je commence lundi 1/7 jusqu'à ce qu'on me rappelle. Le patron, lui même, me dit finalement qu'il annule tout car il a contacté mon ancienne entreprise et ce qu'on lui a dit à mon sujet l'a radicalement fait changer d'avis. Il a pu joindre uniquement la secrétaire et un chef qui n'était pas mon responsable hiérarchique. Mon ancien patron était en congés la semaine dernière donc forcément injoignable. Je précise que je n'ai jamais eu de problème ni dans mon équipe, ni avec mon N+1 et encore moins avec mon patron. PAR CONTRE je n'avais effectivement pas d'affinité avec le petit chef en question qui a pu parler à mon "ex nouvel employeur", nos rapports étaient parfois tendus, nous n'étions pas amis, nous ne nous apprécions pas mais pour autant nos rapports restaient pros... Aujourd'hui je ne sais pas du tout ce qui s'est dit entre ces deux personnes et mon ex nouvel employeur, ce dernier n'a pas voulu me le dire (mais je lui aurais caché des choses...?!??), et la secrétaire de mon ancienne entreprise refuse de m'en dire plus. Je ne sais donc pas ce que l'on me reproche. Au contraire je m'attendais à tout sauf à ça en donnant les coordonnées de mon ancien employeur (malheureusement en congés au moment des faits!). Je rate une belle opportunité et j'ai l'impression d'avoir été victime de propos diffamatoires. Je suis donc toujours au chômage aujourd'hui et je crains pour mon avenir puisque je suis spécialisé dans un domaine petit et fermé où presque tout le monde se connaît. Quel recours est ce que j'ai dans ce genre de situation?

Je vous remercie infiniment pour votre aide.

Mike63100

Par **janus2fr**, le **04/07/2013** à **07:59**

Bonjour,

Une promesse d'embauche vaut contrat. L'employeur ne pouvait pas revenir dessus, même après avoir pris contact avec votre ex-employeur.

Tout au plus aurait-il pu rompre l'éventuelle période d'essai s'il y en avait une sans plus vous donner d'explications...

Par **mike63100**, le **04/07/2013** à **22:07**

Bonjour,

merci pour votre réponse. Mon problème c'est qu'il n'y avait rien d'écrit, c'était une promesse verbale lors de l'entretien, puis il m'a recontacté pour avoir des éléments pour la rédaction du contrat. Il a passé son coup de fil et m'a rappelé pour faire marche arrière et tout arrêter. Je sais que de toute façon il n'y a pas d'issue pour cette embauche, et lui forcer la main ne me serait pas profitable dans mon quotidien sous ses ordres... par contre j'en veux terriblement aux gens qui m'ont calomnié gratuitement sans preuve à apporter, simplement par plaisir de sentir qu'à un moment donné dans leur vie ils ont eu le pouvoir de casser mon plan de carrière et de décider de ma vie. Tout ça dans le dos de leur patron qui j'en suis convaincu n'approuverait pas ça. Je me sens humilié, plus bas que terre, et j'ai l'impression que je vais devoir recommencer ma vie... de zéro professionnellement parlant. J'ai désespérément essayé de contacter mon ancien employeur, en vain pour l'instant. J'aurais simplement voulu savoir si je pouvais me retourner contre les deux personnes qui m'ont porté préjudice. Merci encore.

Par **janus2fr**, le **05/07/2013** à **06:47**

[citation]J'aurais simplement voulu savoir si je pouvais me retourner contre les deux personnes qui m'ont porté préjudice. [/citation]

Le problème serait d'apporter la preuve de leurs propos et la preuve que ce sont leurs propos qui a poussé l'employeur à ne pas vous prendre.